

arts &  
sports



N°150 - Bulletin d'information du SNADEM - UNSA - Professeur.e.s de la Ville de Paris

**RENCONTRE AVEC LA  
DASCO :**  
LE BILAN DE NOS  
AUDIENCES.

**BAROMÈTRE 2026 -  
QUALITÉ DE VIE AU  
TRAVAIL :**  
COMMENT VONT LES PVP ?

**LES AFFECTATIONS ET LES  
MOYENS POUR LA  
RENTRÉE :**  
DES PETITES BOUFFÉES  
D'OXYGÈNE EN REP ET  
REP+ ?

**LE SNADEM SUR LE  
TERRAIN :**  
DE LA SORBONNE AUX  
TERRAINS DE SPORT,  
LES PVP FONT VIVRE  
L'EXCELLENCE PARISIENNE !

**CHALEUR EXTRÊME :**  
LA GESTION CHAOTIQUE  
DES MESURES DE  
PROTECTION DES AGENTS !

# BONNES

## VACANCES !



RDV à l'assemblée générale  
Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2026  
à 13h30 à la Bourse du travail

Adieu camarade !

Bulletin du SNADEM – UNSA

Syndicat National des Professeurs pour l'enseignement  
du DESSIN de l'ÉDUCATION PHYSIQUE et de la MUSIQUE  
Écoles élémentaires de la Ville de Paris

Siège social : 8-10 avenue Ledru-Rollin, 75012 - PARIS. Tél. : 01 42 41 84 43

Mail : [snadem.unsa@gmail.com](mailto:snadem.unsa@gmail.com) — <http://www.snadem.fr>

Le numéro : 0,46 €. Abonnement 1 an : 1,52 €. Abonnement + suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication : Pierre RAYNAL. Imprimé au siège du SNADEM – UNSA

Commission Paritaire de Presse N° 1226 S 07012 — ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2025 – 2026 — N°150, avril, mail, juin 2026

# ÉDITO

À travers les pages de ce numéro, un même fil rouge relie l'ensemble des sujets abordés : celui de l'engagement quotidien des Professeur-es de la Ville de Paris au service des élèves, mais aussi de la nécessité de mieux reconnaître, protéger et soutenir celles et ceux qui font vivre ce service public essentiel.

Les résultats de notre baromètre 2026 sur la qualité de vie au travail en témoignent. Malgré les difficultés rencontrées, les PVP demeurent profondément attachés à leur métier et à leur mission. Chaque jour, ils permettent à des milliers d'enfants d'accéder à l'éducation artistique, culturelle et sportive, participant ainsi pleinement à leur épanouissement et à leur réussite scolaire. Cet engagement constitue une richesse pour Paris. Il impose en retour une responsabilité : celle de garantir des conditions de travail à la hauteur des missions exercées.

Cette exigence se retrouve dans les questions d'affectation et d'organisation des services. Les fermetures de classes, les évolutions démographiques ou les contraintes budgétaires ne doivent pas conduire à dégrader les conditions d'exercice des PVP ni à remettre en cause l'égalité d'accès des élèves aux enseignements spécialisés. Notre revendication d'une prise en compte réelle des classes en REP et REP+, notamment des classes dédoublées, participe de cette même volonté de défendre à la fois les personnels et les droits des élèves.

Elle se retrouve également dans notre vigilance face aux risques de violence au travail. Les résultats de notre enquête montrent que les violences internes sont déjà une réalité pour un nombre significatif de collègues. Dans ce contexte, l'extension des dispositifs d'identification visibles, qu'il s'agisse du port du badge ou de l'affichage de photographies, soulève légitimement des interrogations quant à l'exposition accrue des agents à des formes de violence externe. La prévention des risques professionnels ne peut être abordée que partiellement : elle doit intégrer toutes les dimensions de la sécurité des personnels.

Les réflexions engagées autour des temps de l'enfant illustrent elles aussi cette nécessaire cohérence. L'organisation des rythmes éducatifs ne peut être pensée uniquement à travers le prisme de l'usager. Elle doit également prendre en compte les conditions de travail des professionnels qui assurent au quotidien l'accueil, l'enseignement et l'accompagnement des enfants. La qualité du service public repose d'abord sur les femmes et les hommes qui le rendent possible.

Cette même logique doit guider la réforme de la protection sociale complémentaire. Mieux protéger les agents lorsqu'ils sont confrontés aux aléas de la vie n'est pas seulement une obligation réglementaire ; c'est une exigence morale pour une collectivité qui affirme son attachement au service public municipal. Derrière les dispositifs de prévoyance, il y a des collègues, des familles, des parcours professionnels qui méritent d'être sécurisés.

Pourtant, au-delà des difficultés et des revendications, ce numéro met également en lumière ce qui fait la force et la singularité du corps des PVP : leur créativité, leur expertise et leur capacité à faire vivre des projets ambitieux pour les élèves. Les Journées des Arts Plastiques et les Journées d'Éducation Musicale 2026 en offrent une nouvelle illustration. Avec le thème des « Correspondances », pour les arts plastiques et du Voyage pour la musique, des milliers d'enfants découvrent la richesse des pratiques artistiques, développent leur imaginaire et construisent des passerelles entre les disciplines, les lieux, les générations et les cultures. Ces projets illustrent la contribution des PVP à l'éducation artistique et culturelle.

C'est aussi pour mettre en valeur cet engagement que le SNADEM poursuit sa présence sur le terrain, au plus près des collègues, lors des Journées d'Éducation Musicale, des semaines sportives et de toutes les manifestations qui font vivre nos disciplines. Ces rencontres nourrissent notre action syndicale, fondée sur l'écoute, le dialogue et la défense concrète des personnels.

Enfin, ce numéro est également l'occasion de rendre hommage à Bernard Suisse, ancien secrétaire général du SNADEM. Par son engagement, sa rigueur et son attachement indéfectible à la défense des Professeurs de la Ville de Paris, il a marqué durablement notre organisation. À travers les mots de Patrick Paquignon, nous saluons sa mémoire et l'héritage qu'il nous laisse : celui d'un syndicalisme exigeant, indépendant et profondément attaché au service public.

Défendre les conditions de travail, promouvoir l'égalité d'accès aux enseignements spécialisés, protéger les personnels, valoriser leurs réalisations et transmettre les valeurs qui fondent notre engagement collectif : telles sont les ambitions qui animent le SNADEM-UNSA. Plus que jamais, elles demeurent au cœur de notre action.



## SOMMAIRE

### **Page 2 :**

Éditorial  
\*\*\*\*\*

### **Pages 3-7 :**

Baromètre 2026 – Qualité de vie au travail : comment vont les PVP ?  
\*\*\*\*\*

### **Pages 7-8 :**

Les affectations et les moyens pour la rentrée : une petite bouffée d'oxygène pour les REP/REP+ ?  
\*\*\*\*\*

### **Pages 8-11 :**

Rencontres avec la DASCO : Bilan de nos audiences.  
\*\*\*\*\*

### **Pages 11-12 :**

Journées des Arts plastiques  
\*\*\*\*\*

### **Pages 12-13 :**

Le SNADEM va sur le terrain à la rencontre des professeurs  
\*\*\*\*\*

### **Page 13 :**

Bienvenue à la DASCO  
\*\*\*\*\*

À vos agendas !  
\*\*\*\*\*

### **Pages 14-16 :**

Chaleur extrême : une gestion chaotique  
\*\*\*\*\*

### **Pages 16-18 :**

Deux figures du SNADEM nous ont quittés : adieu camarades !  
\*\*\*\*\*

Une collègue PVP EPS s'en est allée  
\*\*\*\*\*

### **Page 19-20 :**

Bulletin d'adhésion  
\*\*\*\*\*

# Baromètre 2026 - Qualité de Vie au Travail :

## Comment vont les PVP ?

Le SNADEM remercie les nombreux collègues qui ont pris soin de répondre au questionnaire concernant la qualité de vie au travail.

L'analyse de leurs réponses permet de mettre en évidence que les conditions de travail sont plutôt satisfaisantes.

Pour la majorité, les PVP sont satisfaits de leurs missions et se sentent en sécurité dans leurs missions. Ils éprouvent du plaisir à enseigner au quotidien et à monter des projets. Les PVP se sentent bien dans leurs équipes. Leur travail est respecté et valorisé et ils sont reconnus par les élèves et les parents d'élèves.

Cependant, les PVP ne se sentent pas suffisamment accompagnés dans leurs missions et leur métier est devenu une source d'inquiétude.

Certains aspects du métier se sont effectivement dégradés et doivent attirer notre vigilance.

Voici un résumé des constats effectués par les PVP qui ont participé au sondage et qui interrogent :

### **Affectation / Mouvement**

- 40% des répondants au questionnaire ont une affectation qui ne correspond pas au nombre réel de classes.
- 50% exercent en REP/REP+ et pour la moitié de ces postes, les heures affectées ne sont pas en cohérence avec les besoins.
- 54% souhaitent que le résultat du mouvement soit publié pour plus de transparence.
- 42% estiment que les postes devraient être protégés pour les stagiaires.

### **Transports / Logement**

Pour la majorité des répondants, les PVP ont un trajet supérieur à 30 minutes et utilisent le métro/RER ou se déplacent à pied ou en vélo. Un quart des PVP ont un trajet supérieur à 1 heure.

Plus de la moitié utilise entre 2 et 3 moyens de transport.

### **Qualité du lieu d'enseignement / Matériel / Processus de commande du matériel / Matériel informatique**

- 30% des lieux d'enseignement se sont dégradés.
- 40% travaillent sans accès direct à un point d'eau.
- 38% constatent la diminution de la quantité de matériel.
- La mutualisation du matériel avec le périscolaire est peu satisfaisante pour 70%.
- La navigation et la recherche de matériel précis sur le logiciel EDAL sont laborieuses.
- Le catalogue fourni en ligne n'est pas toujours satisfaisant.
- Le budget alloué est trop juste.
- L'ordinateur professionnel ne permet pas toujours l'installation de logiciels spécifiques.

### **Relations professionnelles / Circulaire Delpal-Destrés**

- La co-construction et/ou co-intervention avec les PE est à renforcer.
- 21% des conseils des maîtres se déroulent dans une atmosphère très difficile.
- 27% des PVP ont été dénigré.es dans le cadre de ces réunions de travail.
- Le travail d'équipe avec le REV et l'équipe d'animation (mise en place du PEDT) est à développer.
- La circulaire Delpal/Destrés n'est pas toujours respectée.
- L'apport de précisions concernant certains points de la circulaire est nécessaire.

### **Incidents ou conflits professionnels**

- 53% ont déjà été victimes d'un incident ou conflit professionnel.
- 92% des incidents ou conflits professionnels se sont passés avec la direction de l'école ou un PE.
- 84% des incidents sont de nature relationnelle, 36% concernent le pédagogique et 18% l'administratif.

### **Emploi du temps / Charge de travail / Niveau de stress**

- 32% des emplois du temps ont été contestés par les PE.
- 38% des PVP vivent un stress de plus en plus élevé ou un stress élevé.
- 47% des PVP sont très fatigués ou épuisés en fin de journée.
- La charge de travail est en augmentation pour 88% des PVP.
- La qualité de l'emploi du temps s'est dégradée pour 22%.

### **Relations professionnelles : IEN, CPC, DASCO, BM**

#### **Éducation nationale : relations professionnelles avec l'IEN et le conseiller-e pédagogique de circonscription (CPC)**

- Pour la majorité des PVP, les relations de travail avec l'IEN et le CPC (communication, soutien en cas de besoin et valorisation du travail des PVP) sont à développer.
- La qualité de la communication avec les IEN s'est dégradée pour 25%.

#### **Rendez-vous de carrière**

- 21% des RDV de carrière ont été fait avec du retard ou n'ont pas eu lieu lorsque le PVP devait être inspecté.
- 20% ont reçu le compte-rendu en retard.

#### **Ville de Paris / DASCO / BME**

- Pour 24% des PVP, la valorisation de leur travail par le BME est à développer.
- Au cours des dernières années, la qualité de la communication avec le BME s'est dégradée pour 40%.

## **Relations professionnelles : coordonnateur-trices de projet / professeur-es relais**

### **Professeur-es relais**

- Le format hybride des réunions (présentiel + visio) est à développer.
- Les budgets d'investissements, les budgets commandes et les budgets pour les JAP, JEM et semaines sportives sont insuffisants.
- Les professeur-es relais exercent une partie de leurs missions en télétravail mais ne bénéficient pas de l'indemnité de télétravail.

## **Semaines sportives / JAP / JEM**

### **Semaines sportives**

- Le format hybride (présentiel + visio) des réunions organisées par les coordos de semaines sportives est à développer.
- L'aide logistique proposée aux PVP coordonnateurs (transport de matériel, des créations...) est insuffisante et nécessite d'être renforcée.

### **JEM – journées de l'éducation musicale**

- La période de fin d'année n'est pas idéale. Il serait judicieux de planifier les JEM plus tôt dans l'année scolaire.
- Le temps de préparation et de répétition est à augmenter.
- L'aide logistique doit être renforcée.

### **JAP – journées des arts plastiques**

- Le temps de préparation et l'aide logistique proposée aux PVP (transport de matériel, des créations...) sont à développer.

## **Accompagnement et santé au travail**

### **DAPI : dispositif d'accompagnement professionnel individualisé.**

- 38% des PVP ne connaissent pas ce dispositif.

### **Santé au travail, médecine du travail**

- 16% des PVP ont eu une seule visite médicale depuis leur début de carrière.
- La fréquence des visites médicales n'est pas adaptée.
- Lors de la visite médicale, le médecin a effectué une pesée et une prise de tension, mais pas d'électrocardiogramme, de test de vision, ni de test auditif.

### **Service d'accompagnement et de médiation.**

- Les demandes particulières n'ont pas toujours été honorées.

### **Service de médecine préventive**

- Pendant la visite, les examens suivants n'ont pas été réalisés pour la majorité : prise de tension, vérification du poids, électrocardiogramme, test de vision et test auditif.

### **Accident de service ou de trajet**

- 31% des PVP sont concernés.
- À la suite de ces blessures, 28% des PVP gardent des séquelles.

## **Formation / Évolution de carrière**

### **Formation continue des PVP**

- La communication avec l'EDM (école des métiers) et l'offre de formation continue (contenu, modalités d'inscription, communication) se sont dégradées et ne sont pas satisfaisantes.
- La quantité de formations spécifiques « PVP » a diminué.

### **Évolution de carrière**

- 71% estiment que les possibilités d'évolution de carrière ne sont pas suffisamment connues.

### **Activités accessoires**

- 46% des PVP exercent une activité accessoire.
- La majorité des PVP qui exercent une activité accessoire le font parce que la rémunération de leur métier de PVP est insuffisante pour eux ou parce qu'ils ont plaisir à travailler dans des milieux différents et que cette deuxième activité leur permet un équilibre fondamental.

## **LES ACTIONS POUR PRÉSERVER UN CONTEXTE DE TRAVAIL QUI SE DÉGRADE**

La liste des points sensibles est longue et montre qu'il y a encore de nombreuses améliorations à apporter pour préserver la qualité de vie des PVP.

C'est pourquoi les revendications du SNADEM sont les suivantes :

- Des affectations avec une dotation horaire ajustée au nombre réel de classes.
- Des postes avec une cohérence géographique pour limiter les temps de trajets.
- Un accès facilité aux logements sociaux parisiens.
- Lieu d'enseignement : une concertation avec les PVP lors de la mise en place d'espaces dédiés et adaptés pour les enseignements spécialisés (cours oasis, création d'une salle dédiée en cas de fermetures de classes, créneaux gymnases, etc).
- Une augmentation des budgets alloués pour les commandes et les investissements.
- Une amélioration constante de la circulaire Delpal/Destrés pour préserver et maintenir un cadre de travail serein.
- Un accompagnement et/ou des formations pour améliorer la co-construction et/ou co-intervention avec les PE.
- Un accompagnement renforcé des collègues confrontés à un incident ou conflit professionnel et la mise en place de ressources. Le SNADEM crée par exemple des fiches conseils pour rappeler la marche à suivre en cas de problème.
- Plus de rigueur dans le suivi des RDV de carrière par l'administration.

Il est important de noter que nous sommes peut-être à un tournant car la Ville a été récemment condamnée par le tribunal administratif sur le caractère préjudiciable de ce suivi négligent.

- Une augmentation des budgets pour les JAP, JEM et semaines sportives.
- Accompagnement et santé : une meilleure information concernant le dispositif DAPI.

- Une amélioration du suivi de la médecine préventive.
- Une meilleure prise en considération des besoins des PVP pour la formation continue.
- Une amélioration de la communication au sujet des possibilités d'évolution de carrière et un développement des passerelles.
- Une hausse de la rémunération : l'attribution de la prime ISAE à 100% et la part modulable de la prime REP+ pour les PVP exerçant dans des écoles difficiles ainsi que la création d'une prime d'attractivité (à l'instar des professeurs des écoles).

## **UN ENJEU FONDAMENTAL POUR PERMETTRE AUX PVP DE SE SENTIR BIEN DANS LEUR ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET D'ASSURER EFFICACEMENT LEUR MISSION.**

Pour la majorité des PVP qui ont répondu, les relations professionnelles avec les directions d'école, les PE, les élèves et les parents d'élèves, les collègues PVP, les professeurs relais, les coordonnateurs de projets, le BME et les UGD sont bonnes.

Il est important de souligner que 54% des PVP attribuent la note de 7/10 ou plus à la qualité de vie au travail. D'ailleurs la majorité envisage de continuer ce métier à long terme.

Les PVP assurent avec sérieux et dévouement une mission de service public de qualité, essentielle aux petits parisiens et aux familles.

Il est donc essentiel de préserver et d'améliorer les conditions de travail pour maintenir le niveau de satisfaction et d'engagement des PVP et rendre le métier encore plus attractif.

## **Les affectations et les moyens pour la rentrée : Des petites bouffées d'oxygène pour les REP / REP+ ?**

Les modifications d'affectation pour la rentrée scolaire 2026-2027 sont désormais achevées et vous avez normalement reçu votre affectation définitive pour le mois de septembre.

Ces modifications interviennent généralement pour plusieurs raisons : fermetures de classes, fusions d'écoles (plus rarement) ou encore évolution du temps de travail à la demande de l'agent (temps partiel, disponibilité, etc.).

Le SNADEM-UNSA continue de défendre le principe d'une affectation sur deux écoles maximum, conformément à la notice du mouvement annuel. Nous sommes toutefois conscients que la diminution du nombre de classes dans certaines écoles contraint le Bureau des Moyens Éducatifs (BME) à procéder à des ajustements. Nous rappelons également qu'une refonte de poste supérieure à 50 % ou entraînant une modification de plus de six heures de service implique une participation obligatoire au mouvement.

### **En cas de fermeture de classe : pensez aux heures d'atelier**

En cas de fermeture de classe, il reste possible de solliciter la mise en place d'heures d'atelier afin d'éviter un complément de service dans une autre école pour un faible volume horaire. Les collègues concernés peuvent toujours contacter leur chargé-e de secteur par courriel, en mettant le SNADEM-UNSA en copie afin que nous puissions soutenir leur demande.

## **REP et REP+ : une revendication d'équité pour les élèves et les PVP**

Concernant les écoles relevant de l'éducation prioritaire (REP et REP+), nous avons rappelé à Mme Anne-Claire Boux, adjointe à la maire de Paris chargée des affaires scolaires, ainsi qu'à Mme Carine Rolland, adjointe chargée des ressources humaines, la nécessité que les affectations des PVP correspondent au nombre réel de classes accueillant des élèves. Pour les PVP, un CP dédoublé à 15 élèves constitue une classe à part entière et doit être comptabilisé comme telle dans le calcul des services.

Or, le nombre de classes retenu par la DASCO demeure inférieur à celui recensé par l'Éducation Nationale dans de nombreuses écoles REP et REP+. L'attribution d'heures d'enseignement ou d'ateliers destinées à compenser cet écart reste par ailleurs très inégale selon les écoles et les disciplines. Cette situation crée des disparités entre collègues mais surtout entre élèves.

Nous ne pouvons l'accepter. Chaque élève doit pouvoir bénéficier des enseignements spécialisés, dispensés par les professeurs de la Ville, auxquels il a droit :

- 1 heure d'éducation musicale ;
- 1 heure d'arts plastiques ;
- 1 h 30 d'éducation physique et sportive.

### **Faites-nous remonter votre situation**

Enfin, les directions d'école peuvent également soutenir les demandes de maintien ou de création d'heures d'atelier, ainsi que les demandes permettant de prendre en compte les classes dédoublées, en adressant un courrier à la cheffe du BME. Elles peuvent utilement mettre le SNADEM-UNSA en copie afin de renforcer le suivi des dossiers. Beaucoup de collègues nous ayant sollicités ont obtenu les aménagements souhaités.

## **Rencontres avec la DASCO : Bilan de nos audiences.**

Comme chaque fin d'année le SNADEM a rencontré le BME (bureau des moyens éducatifs) afin de faire le bilan de l'année et d'exposer nos revendications. Nous avons pu éclaircir un certain nombre de questions sans toutefois avoir de réponses à tous les sujets.

### **Natation**

Nous avons sollicité un bilan des groupes de travail sur l'enseignement massé de la natation. Le dernier groupe de travail ayant été reporté, les conclusions seront présentées dans la prochaine circulaire. En revanche, le mail qui avait été envoyé par le BME au sujet de l'organisation des enseignements et des plannings, qui avait suscité tant d'interrogations, est en cours de finalisation et devrait être diffusé prochainement.

La fermeture de la piscine Joséphine-Baker (13ème) entraîne le « relogement » des collègues qui y intervenaient jusqu'à présent. Le BME souhaite que les professeur-es d'EPS suivent uniquement les classes de leurs écoles en piscine et effectuent le reste de leurs heures dans les écoles sous forme d'ateliers pérennes. Il est bien clair pour le SNADEM qu'on ne peut pas demander à un professeur de faire des allers-retours entre la piscine et son école sur une même demi-journée, ceci afin d'éviter les accidents de trajet.

De plus, nous restons attachés au principe de parité entre PVP et EAPS. Le BME s'est engagé à revoir les plannings afin de limiter les déplacements inutiles, même si la fermeture d'une piscine rend toujours l'exercice complexe.

Nous avons également découvert la mise en place, depuis la rentrée, d'un stage semi-massé « Sauvetage » destiné aux CM2 dans le 8e arrondissement. Le BME n'en avait pas connaissance. Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion DASCO/Éducation Nationale. Nous nous interrogeons notamment sur le degré de maîtrise de la Ville concernant le suivi et la prescription des missions confiées à ses agents.

Concernant le partage d'un même bassin entre des groupes maternelle/élémentaire ou collège/élémentaire, nous estimons que cette pratique doit être proscrite. Certes, la circulaire n° 2004-173 du 15 octobre 2004 (BO n° 39 du 28 octobre 2004) prévoit une certaine souplesse, mais elle précise également :

“ Il convient également d'éviter la présence dans le même bassin d'élèves de collège ou de lycée et d'élèves des cycles 1 et 2 de l'école primaire” ceci pour l'efficacité des apprentissages et la sécurité des pratiques.

À la question de savoir si les PVP peuvent accueillir des classes de maternelle lors de visites dans une école élémentaire, le BME répond que cela est possible à condition que les professeur-es des écoles des deux classes soient présent-es et que cette intervention s'inscrive dans le cadre d'un projet pédagogique concerté.

### **Savoir rouler à vélo (SRAV)**

Une expérimentation d'enseignement du “bloc 3” sera mise en place à la rentrée, à la suite de la proposition d'une collègue. Celui-ci partira exclusivement du vélodrome Jacques-Anquetil afin de permettre une circulation dans le bois de Vincennes. Tous les autres dispositifs du SRAV sont maintenus.

### **Semaines sportives**

Nous avons soulevé le sujet de l'avenir des semaines sportives à Choisy et/ou le refus de proposer des activités aux élèves sur des sites “ouverts” (à Paris ou en dehors) de la part de certain-es IEN des 14e et 15e arrondissements. Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion DASCO/Éducation Nationale. Une visite des installations pourrait leur être proposée afin de les rassurer.

### **Professeurs relais**

Concernant les moyens matériels et les transports pour les professeur-es relais lors des JAP, JEM et semaines sportives, le BME rappelle que les agents ne doivent pas hésiter à le solliciter ainsi que les professeur-es relais pour toute demande particulière.

### **Vérification d'honorabilité**

Le BME a évoqué la possibilité de demander à chaque PVP EPS de disposer d'une carte professionnelle d'éducateurs sportifs. L'idée première est de faciliter les procédures de vérification d'honorabilité car les détenteurs de cette carte sont déjà enregistrés dans les fichiers de la direction départementale de la cohésion sociale. Cette proposition fait suite aux récentes visites d'inspecteurs de la Direction Jeunesse et Sports dans les piscines qui demandent les cartes professionnelles des intervenants.

Nous avons indiqué que nous n'étions pas favorables à cette mesure. Nous restons fermement attachés à notre statut d'enseignants et demandons que les PVP bénéficient des mêmes procédures que celles appliquées aux personnels de l'Éducation nationale.

### **Partenariat Éducation Nationale / Ville de Paris**

Nous avons évoqué plusieurs situations d'écoles dans lesquelles existent des tensions au sein des équipes pédagogiques.

Nous avons demandé la mise en place d'une procédure spécifique en cas de harcèlement ou de violences commis par un directeur ou une directrice d'école, ou par un-e professeur-e des écoles, à l'encontre d'un-e PVP.

Le BME reconnaît la difficulté rencontrée par les PVP lorsqu'ils souhaitent utiliser les procédures de signalement de la Ville de Paris, celles-ci ne prévoyant pas explicitement les situations où les violences proviennent d'un-e agent-e de l'Éducation Nationale. Le BME rappelle néanmoins que les PVP doivent l'alerter immédiatement dans ce type de situation.

### **Questions administratives**

Dans un souci de transparence, nous avons demandé que soit publié pour chaque école, le nombre de points que les PVP ont obtenu lors de l'attribution d'un poste au mouvement. Le BME a répondu favorablement.

Nous avons également demandé que, dans la rubrique consacrée aux classes à projets particuliers, soient mentionnées les écoles proposant un enseignement en langue des signes.

Nous demandons l'attribution d'heures d'atelier pour les affectations 2026-2027 afin de compenser les fermetures de classes ou attribuer des heures manquantes en REP et REP+. Le BME a déjà répondu favorablement à bon nombre de collègues sur ce sujet et étudie au cas par cas chaque situation.

Sur la question de l'égalité d'attribution des heures entre PVP et entre disciplines au sein d'une même école, le BME rappelle que ces attributions tiennent également compte des situations individuelles.

### **Tutorat**

Si en EPS et en musique les besoins sont satisfaisants, il n'en est pas de même en arts plastiques où le nombre de candidats sera insuffisant pour permettre l'encadrement de la formation initiale. L'administration a cependant un levier pour favoriser les candidatures : le niveau de rémunération de la mission.

Nombre de candidatures reçues : Arts plastiques : 9 candidatures ; Éducation musicale : 2 candidatures et EPS : 13 candidatures.

### **Formation continue**

Nous avons demandé le suivi et le financement du recyclage de la formation BEESAN des PVP détenteurs du diplôme. Le BME rappelle que les PVP ayant besoin d'un recyclage doivent lui adresser une demande accompagnée d'un devis. La formation est alors prise en charge par l'EDM. À ce jour, deux agents ont formulé cette demande et ont obtenu satisfaction.

## Concours EPS

Un bilan des épreuves a été réalisé. Les résultats seront publiés le 15 juin.

Le BME a pris note des difficultés rencontrées lors de l'épreuve du 100 mètres quatre nages ainsi que de notre proposition de remplacer cette épreuve par un 100 mètres nage libre. La question sera étudiée avec la DRH.

## Liste complémentaire Arts plastiques

Les candidat-es inscrit-es sur liste complémentaire en arts plastiques seront appelé-es pour la rentrée 2026-2027. Quatre des cinq candidat-es concerné-es intégreront ainsi le corps des PVP ; la cinquième personne ayant entre-temps réussi un autre concours.

Nous regrettons que la DASCOS ne dispose pas des postes budgétaires nécessaires pour recruter davantage. Cette situation conduit à la perte de candidat-es alors même que l'attractivité du métier d'enseignant est en baisse.

## Rendez-vous de carrière

Nous avons évoqué les écarts pouvant exister entre les avis formulés par la DASCOS et ceux de l'Éducation Nationale.

Le BME indique qu'il se réserve la possibilité de modifier à la marge l'avis final en fonction de sa connaissance de l'implication de l'agent au sein de la Ville.

Il rappelle également que chaque PVP peut contester l'avis retenu et demander un réexamen de son compte rendu de rendez-vous de carrière.

La principale difficulté demeure toutefois les délais de prise en compte des appréciations dans le cadre des procédures d'avancement et de promotion. Nous veillons à ce que chaque agent bénéficie bien d'un compte rendu dans les temps.

## Les Journées des Arts Plastiques 2026 : Quand les « Correspondances » inspirent la création.

Organisées chaque année par les Professeurs de la Ville de Paris (PVP), les Journées des Arts Plastiques (JAP) permettent à des milliers d'élèves, du CP au CM2, de découvrir et d'exprimer leur créativité à travers des projets artistiques ambitieux.

Pour l'édition 2026, le thème des « **Correspondances** » invite les enfants à tisser des liens entre les disciplines artistiques, les générations, les lieux et les époques. Cette thématique offre l'occasion d'explorer de nouvelles formes de dialogue entre les œuvres, les pratiques dans les musées de la ville.

Ainsi, au Musée de Montmartre, les élèves ont fait danser les pinceaux au rythme de la musique, établissant une correspondance sensible entre le geste artistique et l'univers sonore. Au Musée d'Art Moderne de Paris, ils ont composé à partir des œuvres de Matisse et de Delaunay, faisant dialoguer couleurs, formes et créations musicales.

D'autres projets témoignent de cette volonté d'ouvrir l'art à tous les espaces de la cité : une broderie géante a pris forme à l'hôpital Necker, tandis que les élèves ont réinventé les costumes du XVIII<sup>e</sup> siècle au Palais Galliera, musée de la Mode de Paris.

Ces réalisations sont le fruit de collaborations fécondes entre la DASCO, les musées et les institutions culturelles de la Ville de Paris. Elles permettent aux jeunes parisiens de rencontrer des œuvres majeures, de s'en imprégner et de les réinterpréter à travers leurs propres créations, guidés par l'expertise et la passion de leurs professeurs d'arts plastiques de la Ville.

À travers les JAP, les PVP démontrent une nouvelle fois leur rôle essentiel dans l'accès de tous les élèves à une éducation artistique ambitieuse, exigeante et émancipatrice.

## Le SNADEM va sur le terrain à la rencontre des professeurs

### **JEM : un voyage autour du monde**

Cette année encore, nous avons eu le loisir d'admirer les fruits du remarquable travail des professeurs d'éducation musicale au cours de deux concerts : le premier était proposé par un groupe de professeurs à destination des élèves à la salle Olympe de Gouges ; et le second rassemblait 7 écoles parisiennes lors du concert en Sorbonne clôturant ces journées d'éducation musicale.

Salle Olympe de Gouges, le chœur des professeurs a présenté des chants d'une très grande variété de style et d'origine culturelle, en assurant tour à tour l'accompagnement instrumental et la direction de chœur. Professeurs et élèves ont aussi mêlé leur voix sur certains chants, accompagnés de chorégraphies et de percussions corporelles apprises en amont.

Un concert participatif qui remplit donc bien les objectifs de l'EAC (enseignement artistique et culturel) : la rencontre avec les artistes et les œuvres, la découverte de différentes cultures et l'émotion.

3 objectifs rappelés en ouverture du concert en Sorbonne par la représentante de la Ville de Paris, Marine Rosset, maire adjointe, et Laurent Noé, directeur de l'académie de Paris. Tous deux ont rappelé l'importance de la collaboration entre les deux institutions et loué la richesse des propositions en matière d'EAC à Paris particulièrement, constatant que Paris disposait de talents tant parmi les élèves que parmi ses professeurs.

Si le cadre historique du grand amphithéâtre de la Sorbonne peut donner à ce concert un aspect plus solennel, l'émotion n'en était pas moins palpable. Le public, composé cette fois-ci des familles, a pu se rendre compte des résultats que l'on pouvait obtenir avec un haut niveau de service public, à savoir : des professeurs de la Ville recrutés et formés avec un haut niveau d'exigence, un dispositif unique en France. Nous profitons de l'occasion pour remercier les équipes logistiques de la DASCO, l'équipe du BME ainsi que les équipes techniques, logistiques et de sécurité de la Sorbonne sans lesquelles cette manifestation ne pourrait avoir lieu.

### **Semaines sportives : une opportunité pour les élèves, une meilleure visibilité de l'action des professeurs en matière d'éducation physique et sportive.**

Le SNADEM s'est également rendu dans différents gymnases et stades, au parc de Sceaux ou encore à la base nautique de Choisy pour rencontrer les professeur-es qui organisent les semaines sportives.

Ces semaines constituent quatre temps forts de l'année. Elles sont une occasion unique pour tous les élèves, notamment ceux des quartiers défavorisés, de pratiquer des activités inhabituelles telles que la voile, l'escalade, le canoë-kayak ou la course d'orientation en milieu naturel.

Pour certains d'entre eux, c'est même une des seules occasions de sortir de l'enceinte de la capitale et de découvrir un environnement différent. Elles permettent de donner du sens aux apprentissages et à structurer l'enseignement de l'EPS dans l'école, en cohérence avec les projets et les compétences de l'Éducation Nationale.

Elles représentent ainsi un exemple de collaboration réussie entre la DASCO et les professeur-es des écoles et témoignent de la richesse que peuvent apporter les professeur-es de la Ville de Paris. Malheureusement, il arrive également que des IEN ne valident pas les projets qui ont lieu en dehors de la capitale ou dans des "espaces naturels ouverts" et nous le regrettons.

Le soutien logistique de la DASCO n'est pas non plus toujours au rendez-vous pour le transport du matériel et ce sont souvent les coordonnateurs-trices et/ou les professeur-es relais qui, avec leurs moyens personnels, assurent cette tâche.

Nous continuons de défendre l'immense richesse et la pérennité de tous ces dispositifs à destination des petits parisiens mais aussi les conditions dans lesquelles les PVP les développent au quotidien. La Ville peut encore mieux faire.

## Bienvenue à la DASCO !

Anne-Claire Boux est notre nouvelle élue adjointe au Maire de Paris en charge des affaires scolaires et de la petite enfance. Elle était auparavant adjointe à la maire de Paris en charge de la politique de la ville.

Une nouvelle directrice des affaires scolaires vient d'être nommée, il s'agit de Catherine Baratti-Elbaz, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement jusqu'en 2020, qui intègre ensuite l'Inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche.

Marc Coelho a été, lui, nommé chef de pôle des enseignements et projets scolaires, en remplacement de Marine Dethieux. Il était chef de projet à la Ville, au sein d'une équipe de développement local au service des habitants des quartiers populaires.

Nous leur souhaitons, à tous les trois, la bienvenue à la DASCO.

## À vos agendas, avant votre départ en vacances !

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE RENTRÉE \* :**

Notre traditionnelle assemblée générale se tiendra le jour de la rentrée des élèves :

**MARDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2026 dès 13H30.**

**Salle Grande Croizat**

**(rez-de-chaussée)**

**à la Bourse du Travail**

3, rue du Château d'eau 75010 PARIS

Métro : République (Ligne 9 - 11)

**La rentrée des enseignants-es est fixée au LUNDI 31 AOÛT 2026.**

*\*Les adhésions se feront sur place par chèque ou par CB. Pour gagner du temps, pensez à remplir préalablement le formulaire d'adhésion, présent dans ce numéro, et à venir bien avant le début de l'AG.*

# CHALEUR EXTRÊME : une gestion chaotique de la Ville

## LA VILLE DOIT PROTÉGER SES AGENTS : PAS D'EXPOSITION INUTILE AUX RISQUES !

Face à l'épisode de canicule exceptionnel que traverse actuellement l'Île-de-France, le SNADEM-UNSA est pleinement mobilisé pour défendre les droits et la santé des Professeurs de la Ville de Paris.

La protection de la santé des agents n'est pas une option : c'est une obligation légale de l'employeur.

Alors que de nombreuses écoles restent exposées à des températures insupportables, parfois supérieures aux seuils admissibles, nous exigeons des mesures immédiates et adaptées à la gravité de la situation.

## NOS EXIGENCES (dès l'alerte orange) :

- **Protection des agents vulnérables et des informations claires de prévention destinées aux PVP !**

Dès le mercredi 17 juin, nous avons alerté le BME de l'absence de transmission d'informations à destination de **l'ensemble des PVP** (règles d'intervention, mesures de protection, adaptation des pratiques pédagogiques...), l'alerte rouge étant attendue prochainement. Une communication a été envoyée, via les professeur-es relais, en partageant les fiches réflexes et quelques recommandations par discipline correspondant à une alerte orange.

Les personnes vulnérables n'étaient pas mentionnées dans cette communication alors qu'elles auraient dû être la priorité. Nous avons donc demandé des ASA pour ces agents là en particulier.

En attendant une directive officielle de la DRH, le BME a proposé, au cas par cas, d'aménager le lieu d'exercice au domicile pour les agents en situation de vulnérabilité.

Cette proposition aurait pu être interprétée comme une mesure bienveillante afin d'éviter aux collègues de prendre les transports et de travailler dans des conditions de chaleur déjà importantes.

En revanche, la demande de transmettre une préparation de séance ou d'atelier nous semble inopportune dans un contexte d'extrême fatigue et de souffrance au travail y compris au domicile des collègues !

- **ASA pour garde d'enfants (de moins de 16 ans) !**

Lorsque les établissements scolaires, crèches ou structures d'accueil de vos enfants ferment ou réduisent leur activité en raison de la canicule, les agents contraints d'assurer la garde de leurs enfants doivent bénéficier d'une Autorisation Spéciale d'Absence (ASA).

Les collègues concernés doivent informer le BME en complétant le formulaire habituel en indiquant : « **Garde d'enfant – école fermée** » dans la colonne « sans rattrapage » et joindre un justificatif.

## **Des demandes et des décisions totalement irresponsables en réponse :**

La décision (de bon sens) du directeur de l'Académie de Paris d'attribuer des ASA personnes vulnérables sans justificatif médical aux PE, contrairement à la position de la DASCO a alimenté notre incompréhension et notre sentiment d'injustice. Cependant, ne nous méprenons pas. Nous sommes des agents de la Ville de Paris !

Malheureusement, l'Éducation nationale fait machine arrière, en effet, le directeur d'académie est revenu sur sa position et demande dorénavant aux PE un justificatif médical pour bénéficier d'une ASA.

La DASCO n'est pas en reste puisqu'elle a décidé de n'envoyer que jeudi après-midi, soit 4 jours après le déclenchement de l'alerte rouge, un courrier rappelant la marche à suivre en spécifiant qu'un justificatif du médecin traitant était dorénavant nécessaire. Elle va même jusqu'à inviter les professeurs à consulter le service de médecine préventive lui-même en grave sous-effectif depuis des années qui ne vous recevra pas avant 2 mois. Quelle blague ! Pour nous, ces demandes sont totalement irresponsables et sont de nature à engorger le système de santé en grande tension en cette période de canicule.

## **Tout l'inverse de ce que nous demandions : de quoi susciter votre colère et la nôtre !**

Cette demande apparaît donc en total décalage temporel car la canicule ne sera plus à l'ordre du jour lundi, et encore une fois, inadaptée à la situation exceptionnelle que nous vivons. L'urgence est de protéger les agents, de faire preuve de discernement et surtout de confiance à l'égard des PVP en souffrance !

## **AGENTS : FAITES VALOIR VOS DROITS**

Lorsque les conditions de travail deviennent dangereuses :

- Remplissez le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST).
- Prenez en photo votre signalement ainsi que les relevés de température.
- Transmettez-les au SNADEM : [snadem.unsa@gmail.com](mailto:snadem.unsa@gmail.com)
- Informez immédiatement votre employeur (BME) afin qu'une solution adaptée soit mise en place.

En l'absence de réponse ou de mesures de protection suffisantes, chaque agent peut légitimement considérer que sa santé est menacée et **exercer son droit de retrait** (si vous êtes dans cette situation, il vous est conseillé d'avertir le SNADEM). Il appartient alors à l'employeur de proposer un aménagement ou une organisation garantissant la sécurité des personnels.

## **PREMIERS RÉSULTATS OBTENUS**

Grâce aux signalements effectués et à l'intervention du SNADEM :

- Des collègues ont obtenu un aménagement de leur lieu d'exercice et ont été autorisés à rester à domicile.
- Des ASA pour garde d'enfants ont été accordées.
- Plusieurs situations à risque ont été remontées à l'administration.

Ces avancées démontrent qu'il est indispensable de signaler chaque situation dangereuse.

## NOTRE SANTÉ N'EST PAS NÉGOCIABLE !

Les PVP assurent leurs missions avec professionnalisme et sens du service public. Ils ne doivent pas être les victimes d'une désorganisation qui sous-estime les risques liés aux épisodes climatiques extrêmes.

Rappelons que parents et enseignants ont fourni et installé dans les écoles des couvertures de survie, des ventilateurs de secours. De son côté, la Ville a livré, alors que la canicule était déjà bien engagée, un climatiseur par école, dont la puissance était sous-dimensionnée, ne serait-ce que pour refroidir une seule classe.

Le SNADEM-UNSA continuera d'intervenir auprès de la Ville de Paris pour que la protection des agents soit enfin à la hauteur de la situation. **Pour nous, aucune mission ne justifie de mettre sa santé en danger !**

Mercredi 24 juin, l'élue aux ressources humaines et la DRH sont donc restés hermétiques à nos alertes et à nos demandes. Peut-être ont-ils calculé le bénéfice/risque d'une inaction ?

Peut-être étaient-ils prêts à assumer une sanction pénale pour faute inexcusable si un malheur était arrivé ?

Le SNADEM reste à vos côtés, pleinement mobilisé et continuera d'intervenir jusqu'à obtenir cette mesure de protection élémentaire car le dérèglement climatique actuel entraînera bien d'autres épisodes de canicule demain !

On peut déplorer que l'expérience de la canicule de 2003 n'ait pas permis d'anticiper et d'améliorer la gestion de cet épisode caniculaire. **Vingt ans après, rien n'a changé !**

## Deux figures du SNADEM nous ont quittés : adieu Camarades !

En mars dernier c'est avec grande tristesse que nous avons appris le décès de notre camarade **Bernard Suisse, ancien secrétaire général du SNADEM.**

Militant de longue date, Bernard était entré à la Ville de Paris en 1977 dans le corps des maîtres délégués (actuel Corps des PVP) en éducation musicale.

Il avait adhéré au SNADEM dès 1978 et intégré le conseil syndical en 1979. Il y occupa différentes fonctions : secrétaire musique, trésorier, secrétaire général adjoint puis secrétaire général jusqu'à sa retraite en 2014 ainsi qu' élu paritaire durant de nombreux mandats.

Il décida de s'installer en Thaïlande, le pays de son épouse, lorsqu'il fit valoir ses droits à la retraite.

Outre son engagement syndical, Bernard avait des aptitudes éclectiques. Bon pianiste, il avait eu comme professeur, Jean Hubeau, soliste reconnu et pédagogue recherché et écouté.

Maîtrisant également les subtilités de la langue française, il avait été rédacteur dans un office notarial avant de choisir définitivement l'enseignement.





Il avait également participé au premier concours littéraire organisé par la Ville de Paris réservé à ses personnels. Son livre « Babouches et bouche cousue » avait séduit une très large partie du jury et remporté le premier prix.

Depuis son entrée au SNADEM, Bernard avait participé à tous les combats syndicaux conduisant à la défense et à l'amélioration de notre Corps : Corps de Maîtres délégués puis Corps des PVP, diminution des heures de service qui étaient au départ de 24h hebdomadaires, création de la hors-classe, maintien de l'existence du Corps menacé d'extinction à plusieurs reprises dans son histoire.

Tous ceux qui l'ont connu, approché ou fréquenté se souviennent d'un homme à l'esprit structuré, ouvert et déterminé, pimement souvent ses propos d'une discrète pointe d'humour.

Nous perdons tous un collègue qui aura marqué plusieurs décennies de l'histoire du SNADEM et de l'évolution du Corps des Professeurs de la Ville de Paris.

Merci Camarade, merci Bernard !

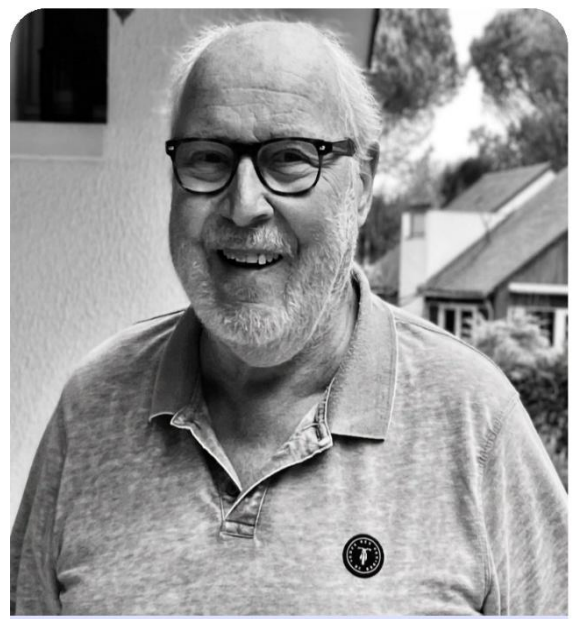
\*\*\*\*\*

C'est le cœur déjà lourd que nous avons appris le décès de Jean-François Demesse à l'âge de 78 ans.

Professeur de la Ville de Paris en EPS, il a travaillé pendant de longues années à l'école Marsoulan, dans le 12ème arrdt. Il animait également le centre sportif de l'école. C'était un enseignant posé, réfléchi, attentionné, respecté de ses élèves et de tous les enseignants qu'il côtoyait.

Outre sa mission d'enseignant, il a œuvré pour la défense du corps des PVP. Co-fondateur du SNADEM, il a été l'un des premiers secrétaires généraux de notre organisation syndicale. Nous lui devons beaucoup !

Nous présentons à sa famille, ses proches, ses anciens collègues et élèves, nos sincères condoléances.



## Une autre collègue PVP EPS s'en est allée...



Notre tristesse ne désemplit pas. Nous avons appris le décès de notre collègue Sylvie Hubert, le 16 juin 2026. Elle était entrée à la Ville en 1989 et avait 60 ans.

Affectée par la maladie depuis 2018, elle avait su lui faire face avec une force et un courage remarquables. À l'image de la sportive accomplie qu'elle était, elle s'était battue sans relâche pour en ralentir les effets.

Originaire de Saint Jean de Luz, c'était une pratiquante assidue des sports nautiques, notamment de planche à voile. Elle avait également connu des moments de gloire en athlétisme où elle excellait, notamment sur 400m. Elle était passionnée et très collective comme quand elle jouait au basket à Nanterre en Nationale.

Ses collègues PVP EPS du 17<sup>ème</sup>, ceux de Champerret, dernière école où elle a exercé pendant 15 ans, et toutes celles et ceux qui l'ont rencontrée, garderont le souvenir d'une personne pleine d'énergie, positive, inépuisable, bienveillante avec les élèves et toujours prête à rendre service.

Si elle ne souhaitait pas de fleurs, son souhait d'une contribution au profit de la recherche médicale atteste de son éternelle qualité, celle d'être au service des autres. Son combat continue. Si vous le souhaitez, rdv sur le site de la fondation FRM en choisissant la rubrique maladie neurologique : <https://don.frm.org/donner-d/~mon-don>

Nous adressons à sa famille, ses proches, ses collègues et élèves, nos plus sincères condoléances.

## ADHÉREZ :

C'est simple, rapide et pratique.

Les cotisations sont les seuls moyens dont nous disposons pour défendre les intérêts matériels et moraux des professeur-e-s de la Ville de Paris. Nous rappelons que le versement d'une cotisation avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours vous permettra de bénéficier d'une réduction d'impôts égale à 66% de cette cotisation au titre de l'année fiscale précédente.

**Vous recevrez au mois de février l'attestation qui vous permettra de bénéficier de cette mesure.**

**RAPPEL : Si vous êtes adhérent, vous l'êtes pour l'année scolaire et non pour l'année civile c'est-à-dire jusqu'au 31 août. Exceptionnellement, une tolérance vous est accordée jusqu'au 31 décembre afin que vous puissiez être couverts le temps du renouvellement de votre adhésion.**

Sachez qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier, vous ne pouvez plus bénéficier de la protection juridique du SNADEM si vous n'avez pas réadhéré. Nous vous invitons donc à le faire dès septembre ou sans plus tarder. Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- **En ligne avec un paiement par carte bancaire sur notre site internet <http://www.snadem.fr>**
- **Par voie postale en ajoutant obligatoirement le formulaire présent dans cette circulaire ou en le téléchargeant sur notre site internet.**

Deux modes de paiement sont possibles :

- **Par chèque à l'ordre du SNADEM (paiement jusqu'à 3 chèques possible en indiquant les dates souhaitées au dos du chèque et sur le formulaire d'adhésion).**
- **Par prélèvement automatique.**

Deux options vous sont proposées :

- **Paiement en une fois (dit paiement ponctuel) : prélèvement à la fin du mois qui suit l'adhésion. Par exemple, un collègue qui remplit son autorisation de prélèvement lors de l'assemblée générale du 2 septembre sera prélevé fin octobre.**
- **Paiement en 3 fois : il sera échelonné sur trois mois consécutifs. Le premier prélèvement interviendra à la fin du mois qui suit la réception de l'autorisation de prélèvement. Par exemple, un collègue qui nous fournit cette autorisation le 12 octobre sera prélevé par tiers de cotisation : fin novembre, fin décembre et fin janvier.**

**Ce prélèvement est reconductible sur 36 mois. Vous pouvez bien entendu y mettre fin à tout moment par courrier ou par mail au SNADEM.**

Pour utiliser ce moyen de paiement, **retournez-nous votre bulletin d'adhésion, le nouveau formulaire unique de mandat (autorisation de prélèvement pour la banque) renseignés et signés et un RIB.** Vous recevrez un mail de confirmation vous indiquant les dates et le ou les montants de prélèvement(s).

**Si les années précédentes vous avez déjà opté pour le prélèvement automatique, vous avez dû recevoir courant octobre un mail vous informant des modalités de prélèvement (s) pour cette présente année scolaire.**



# BULLETIN D'ADHÉSION Année Scolaire 2026-2027

(Ou de renouvellement)

Nom : ..... Prénom : .....  
 Né(e) le : .... / .... / .... N° SOI : ..... Discipline : ..... Échelon : ..... Quotité (heure) : .....  
 Année concours : ..... Date entrée VP : .... / .... / .... Médaille(s) obtenues :  20 ans  30 ans  35 ans  
 Adresse : .....  
 Tél. mobile : ..... E-mail perso : .....

| Heures d'enseignement | 19h (100%)    | 18h (95%)     | 15h (80%)     | 13h (68,75%)  | 10h (52,50%) |
|-----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| 3                     | 60 € / 20,40  | 57 € / 19,38  | 48 € / 16,32  | 41 € / 13,94  | 32 € / 10,88 |
| 4                     | 73 € / 24,82  | 69 € / 23,46  | 58 € / 19,72  | 50 € / 17,00  | 38 € / 12,92 |
| 5                     | 81 € / 27,54  | 77 € / 26,18  | 65 € / 22,10  | 51 € / 17,34  | 43 € / 14,62 |
| 6                     | 85 € / 28,90  | 81 € / 27,54  | 68 € / 23,12  | 58 € / 19,72  | 45 € / 15,30 |
| 7                     | 90 € / 30,60  | 86 € / 29,24  | 72 € / 24,48  | 62 € / 21,08  | 47 € / 15,98 |
| 8                     | 96 € / 32,64  | 91 € / 30,94  | 77 € / 26,18  | 66 € / 22,44  | 50 € / 17,00 |
| 9                     | 100 € / 34,00 | 95 € / 32,30  | 80 € / 27,20  | 69 € / 23,46  | 53 € / 18,02 |
| 10 / HC 2             | 110 € / 37,40 | 105 € / 35,70 | 88 € / 29,92  | 76 € / 25,84  | 58 € / 19,72 |
| 11 / HC 3             | 120 € / 40,80 | 114 € / 38,76 | 96 € / 32,64  | 83 € / 28,22  | 63 € / 21,42 |
| HC 4 / CE2            | 126 € / 42,84 | 120 € / 40,80 | 101 € / 34,34 | 87 € / 29,58  | 66 € / 22,44 |
| HC 5 / CE3            | 135 € / 45,90 | 128 € / 43,52 | 108 € / 36,72 | 93 € / 31,62  | 71 € / 24,14 |
| HC 6                  | 140 € / 47,60 | 133 € / 45,22 | 112 € / 38,08 | 96 € / 32,64  | 74 € / 25,16 |
| HC 7 / CE4            | 150 € / 51,00 | 142 € / 48,28 | 120 € / 40,80 | 103 € / 35,02 | 79 € / 26,86 |
| CE5 HE1               | 160 € / 54,40 | 152 € / 49,68 | 128 € / 43,56 | 110 € / 37,40 | 84 € / 28,56 |
| CE5 HE2               | 165 € / 56,10 | 155 € / 52,70 | 132 € / 44,88 | 114 € / 38,76 | 87 € / 29,58 |
| CE5 HE3               | 170 € / 57,80 | 165 € / 56,10 | 136 € / 46,24 | 117 € / 39,78 | 89 € / 30,26 |

*En italique : montant de la cotisation après déduction fiscale de 66%.*

Malgré le coût du routage, je préfère recevoir la version papier d'Arts et Sports.

## TAUX PARTICULIERS

Temps partiel : selon % du poste  
 Couple : 1 cotisation + 1/2 cotisation  
 Dispo ou Détachement : 45 euros  
 Retraité + FGR : 53 euros

**CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement à :**

**SNADEM-UNSA**

**8-10 avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS**

**PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE (à noter au dos du chèque)**

Chèque(s) à encaisser après le(s)

1 : .... / .... / ....    2 : .... / .... / ....    3 : .... / .... / ....

N° UNSA : ..... Cotisation : ..... €    Banque : .....

N° Chèque : 1- ..... date : .... / .... / ....    2- ..... date : .... / .... / ....    3- ..... date : .... / .... / ....

PayPal :     date : .... / .... / ....    CB :     date : .... / .... / ....

Prélèvement : 1x     2x     3x     date 1 : .... / .... / ....    date 2 : .... / .... / ....    date 3 : .... / .... / ....

Virement bancaire :     date : .... / .... / ....

CADRE RÉSERVÉ AU SNADEM